

Demander le crédit d'impôt pour personnes handicapées



Qu'est-ce que le crédit d'impôt pour personnes handicapées?

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) est un crédit d'impôt non remboursable qui permet de réduire l'impôt sur le revenu que les personnes atteintes d'une déficience physique ou mentale, ou les membres de leur famille qui subviennent à leurs besoins, pourraient avoir à payer.

L'admissibilité au CIPH ouvre la porte à d'autres programmes fédéraux, tels que le régime enregistré d'épargne-invalidité, le supplément pour personnes handicapées de l'Allocation canadienne pour les travailleurs et la prestation pour enfants handicapés.



Qui est admissible?

Vous pourriez être admissible au CIPH si un professionnel de la santé atteste que vous avez une déficience grave et prolongée des fonctions physiques ou mentales ou que vous avez besoin de soins thérapeutiques pour maintenir une fonction vitale.

Quoi de neuf?

Les critères d'admissibilité au CIPH ont été mis à jour pour 2021 et les années d'imposition suivantes :

- La liste des fonctions mentales nécessaires aux activités de la vie courante a été élargie.
- Une diminution de la fréquence requise des soins thérapeutiques essentiels de trois fois par semaine à deux fois seulement, pour un total d'au moins 14 heures par semaine.
- Toutes les personnes atteintes de diabète de type 1 répondent maintenant automatiquement aux critères d'admissibilité au CIPH dans la catégorie des soins thérapeutiques essentiels.

Comment faire une demande?

Les demandeurs et les professionnels de la santé peuvent consulter canada.ca/credit-impot-personnes-handicapees pour connaître les deux options pour remplir la demande de CIPH.

Formulaire numérique :

- 1 Remplissez la partie A* du formulaire à partir de la page « Prestations et crédits » dans Mon dossier ou par téléphone. Vous avez la possibilité de parler à un agent de centre d'appels (**1-800-959-7383**) ou d'utiliser le service vocal automatisé (**1-800-463-4421**).
- 2 Soumettez votre partie A, pour obtenir un numéro de référence pour votre demande.
- 3 Communiquez ce numéro à votre professionnel de la santé et il l'utilisera pour soumettre sa partie du formulaire**

Formulaire papier :

- 1 Remplissez et signez la partie A* du **formulaire T2201, Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées**.
- 2 Demandez à votre professionnel de la santé de remplir et d'attester la partie B du formulaire.**
- 3 Envoyez le formulaire à l'Agence par la poste ou en ligne au moyen du service « Soumettre mes documents » dans Mon dossier.

* Le demandeur peut être la personne handicapée ou son représentant légal.

** Le professionnel de la santé peut vous facturer des frais pour remplir le formulaire.



Pour en savoir plus, allez à canada.ca/credit-impot-personnes-handicapees ou composez le **1-800-959-7383**.